



**BTP CFA
GRAND EST**

Association régionale
des CFA du BTP du Grand Est



FICHE DIPLÔME

Retrouvez-nous sur
btpcfa-grandest.fr

CAP MENUISIER FABRICANT

INFORMATIONS

Titre officiel de la formation RNCP
Code RNCP : 472

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

CONDITIONS D'ACCÈS

▣ Par la voie de l'apprentissage :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.

Jeunes sortis de 3^{ème} ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année de la formation.

Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.

▣ En contrat de professionnalisation :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.

Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.

Bénéficiaires de minima sociaux.

▣ Autres dispositifs de la Formation

Professionnelle Continue :

Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS

Débutant accepté.

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA FORMATION

Avoir réalisé le positionnement.

Avoir validé le projet professionnel suite à l'entretien avec un membre du CFA.

Le titulaire du CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement occupe des emplois relatifs aux activités de fabrication les plus courantes dans les domaines de la menuiserie, du mobilier et de l'agencement. Il intervient dans le cadre de la réalisation d'ouvrages (mobilier, escaliers, habillages, rangements) et/ou de produits (portes, fenêtres, volets, parquets, planchers, lambris,...) en bois et matériaux dérivés.

1. Activités visées

Le titulaire du CAP charpentier bois exerce son activité dans les petites et moyennes entreprises qui conçoivent, fabriquent, mettent en œuvre et réhabilitent des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois et dérivés dans les domaines de l'habitat individuel et collectif, des bâtiments industriels et commerciaux, des bâtiments scolaires et équipements sportifs, des bâtiments publics, des bâtiments relevant du patrimoine architectural et des ouvrages d'art.

2. Compétences attestées

Analyse d'une situation professionnelle :

- Analyser les contraintes de réalisation et une situation de chantier
- Relever les caractéristiques de l'ouvrage et/ou du produit à fabriquer Traduire graphiquement une solution technique
- Interpréter une solution technique
- Établir un débit-matière et/ou une liste de composants
- Compléter les modes opératoires de fabrication
- Traduire graphiquement une solution technique
- Installer et mettre en sécurité son poste de travail
- Gérer l'environnement du poste de travail

Fabrication d'un ouvrage de menuiserie, mobilier ou agencement :

- Identifier et décoder des documents techniques
- Relever les caractéristiques de l'ouvrage et/ou du produit à fabriquer
- Rendre compte d'une activité
- Traduire graphiquement une solution technique
- Installer et mettre en sécurité son poste de travail
- Vérifier la conformité des matériaux et des produits
- Préparer les pièces à usiner, à monter, à finir
- Installer et régler les outils, les accessoires, les pièces
- Conduire les opérations d'usinage
- Assembler les composants constitutifs d'un ouvrage ou d'un produit
- Réaliser les opérations de finition et de traitement
- Conditionner, stocker, charger, décharger les matériaux, produits et ouvrages
- Assurer la maintenance des machines et des outillages
- Gérer l'environnement du poste de travail

i INFORMATIONS

SITES DE FORMATION

BTP CFA Ardennes (08)
 BTP CFA Aube (10)
 BTP CFA Marne (51)
 BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse (54-55)
 BTP CFA Vosges (88)
 IUMP Troyes (10)



DURÉE DE LA FORMATION

De 6 à 36 mois.
 Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION

▣ **Par la voie de l'apprentissage :**
 Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.

▣ **Par la voie des contrats de professionnalisation et la Formation Continue :**
 Nous contacter.

PLUS D'INFO :
www.btpcfa-grandest.fr

**POUR FACILITER
 VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :**
www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 05/10/2021



Pose de mobiliers d'agencement intérieur :

- Identifier et décoder des documents techniques
- Organiser et sécuriser son intervention sur chantier en adoptant une attitude éco-responsable
- Relever les caractéristiques de l'ouvrage et/ou du produit à adapter/installer
- Installer et mettre en sécurité son poste de travail
- Vérifier la conformité des matériaux et des produits
- Conduire les opérations d'usinage (pour l'adaptation d'éléments)
- Assembler les composants constitutifs d'un ouvrage ou d'un produit
- Poser des mobiliers d'agencement intérieur
- Assurer la maintenance des machines portatives et des outillages manuels
- Gérer l'environnement du poste de travail

3. Connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

Français, enseignement moral et civique, histoire-géographie, mathématiques et physique-chimie, éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement, langue vivante étrangère, arts appliqués et cultures artistiques.

4. Méthodes pédagogiques



Rythme alterné
CFA/Entreprise



Enseignements en
digital learning



Livret d'apprentissage
(Suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation
(planning, résultats, absences)

5. Outils et moyens techniques



Des ateliers équipés
de postes de travail



Des salles de cours
connectées



Une plateforme LMS
avec des cours en ligne

6. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

7. Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

Évaluation certificative réalisée sous la forme de contrôle en cours de formation (CCF) ou d'examen final. Ces modalités seront définies dans la convention de formation.